

# AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

Pages spéciales UNSA Mag n°251



Le dossier du mois

**Politique sociale et culturelle du CSE :  
vers des activités plus responsables ?**



## ACTU DES BRANCHES

3

- L'automobile : une filière en crise
- L'IA doit-elle être partie prenante du dialogue social ?
- Moral des salariés en légère hausse

## DOSSIER DU MOIS

4

- Politique sociale et culturelle du CSE : vers des activités plus responsables ?

## PRÉSENTATION

5

- Michel PÉPIN

## INFOS PRATIQUES

6

- Jurisprudence sociale
- Un nouveau secrétaire de rédaction pour l'Amplifions

## DU CÔTÉ DE L'UNSA CP

7

- Lancement de l'application TRACT

**Directeur de la publication**  
**Laurent ESCURE**

**Rédacteur en chef**  
**Christophe PESTELLE**

**Secrétaire de rédaction**  
**Mario SERRA**

**Imprimerie**  
**TACTIC IMPRESSIONS**

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6  
95500 Le Thillay  
01 39 86 19 08

[f UNSAIndustrieConstruction](#)

[x UNSAIndustrie](#)

**Dépôt légal :** septembre 2025

**Tirage :** 9400 exemplaires

**UFIC-UNSA**, 21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet cedex

[✉ contact@unsa-industrie.org](mailto:contact@unsa-industrie.org)

[🌐 www.unsa-industrie.org](http://www.unsa-industrie.org)



Après un été de toutes les annonces, il n'aura échappé à personne combien la perfection des autres nous préoccupe, à défaut de nous préoccuper de la nôtre. L'excellence est exigée, et gare au pauvre pêcheur, non plus devant l'Éternel, mais face au tribunal suprême des réseaux sociaux. Il est voué aux gémoqueries et précipité au fin fond de l'abîme.

Les réseaux sociaux sont des éléments qui font et défont, voire détruisent les personnes que nous sommes, les choses que nous construisons ensemble. Il va de soi que nos efforts pour développer nos idées sont parfois malmenés. À l'UNSA UFIC, nous nous efforçons toujours de prioriser les idées collectives, car quoi de mieux que de porter des idées partagées par tout le monde, le collectif a toujours raison de nos orientations.

Nous avons réuni l'ensemble de nos implantations dans l'automobile pour mettre en place un groupe de travail et de réflexion autour de ces nombreux sujets communs. L'objectif, tout comme le groupe de travail sur la place du nucléaire en France, est d'être force de proposition, avant-gardiste sur les orientations qui demain façonneront les décisions prises dans ces entreprises.

Toujours proposer, toujours discuter et toujours s'efforcer d'être à la table des négociations.

À l'UNSA, on ne conteste pas les évolutions techniques indispensables.

L'inverse serait idiot et ne pourrait obtenir l'assentiment des Françaises et des Français.

Perdre du temps pour reformer par le haut, et non par l'avancée de la pauvreté, mérite d'être retenu.

**Christophe PESTELLE**  
**Secrétaire général**

### L'automobile : une filière en crise

À l'initiative de Christophe Pestelle, secrétaire général de l'UFIC-UNSA, un séminaire national consacré à la filière automobile s'est tenu le 18 juin 2025 au siège de l'UNSA. Plus de soixante élus syndicaux, venus des entreprises automobiles et des équipementiers, ont participé à cette journée de travail intense pour affronter les défis d'une filière en profonde mutation.

#### Plusieurs interventions ont structuré la réflexion :

**Michel Priol** a ouvert la journée avec un diagnostic économique éclairant, insistant sur les tendances lourdes de la désindustrialisation, les faiblesses structurelles du secteur et les signaux d'alerte sur l'emploi.

**Brice Vuibert** (UNSA-PLEASE) a mis en avant les outils de formation destinés aux mandatés, essentiels pour faire face à la complexité croissante des dossiers.

**Florence Spaeter**, juriste UNSA Grand Est, a présenté le dispositif EDEC, levier d'accompagnement des salariés en reconversion.

**Chloé Bourguignon**, pour le secteur Europe, a rappelé le cadre imposé par le Green Deal, et l'urgence de conjuguer transformation écologique et justice sociale.

**Jean-Louis Hudec** (SECAFI Alpha) a alerté sur la fragilité de la chaîne de valeur, en particulier pour les équipementiers, et la nécessité d'un pilotage public fort.

**Michel Pépin** est intervenu pour compléter les apports juridiques, en apportant des précisions concrètes sur les leviers de défense collective.

Des élus ont également pris la parole, autour des situations vécues dans leurs entreprises et notamment STELLANTIS, RENAULT, AGCO, EUROCAST LYON, EUROSTYLE, TARKETT, HANON, MANNESMAN PRECISION.

Animée par Michel Bienfait et Robert Hénault, référent métallurgie, cette séquence a permis de croiser les regards, de renforcer la solidarité intersites, et de faire émerger des pistes communes d'intervention syndicale. Ce séminaire a jeté les bases d'une dynamique structurée. D'autres temps forts suivront pour renforcer la mobilisation collective, faire entendre les revendications des salariés et défendre une filière industrielle forte et socialement responsable.

Un grand merci à l'ensemble des participants pour la richesse des échanges, leur implication et la qualité des contributions, et à Florence Dodin, secrétaire nationale UNSA, pour sa présence et son soutien à cette démarche collective.

**Michel Priol**  
**SGA UNSA SPIC**

### L'IA doit-elle être partie prenante du dialogue social ?

À chaque modification technologique importante, les acteurs du dialogue social que sont les syndicats de salariés ont été bousculés dans l'organisation même du travail.

De la modernisation des grandes entreprises à l'apparition du numérique et aujourd'hui à l'essor de l'Intelligence artificielle, le syndicalisme a dû comprendre et s'adapter pour négocier une activité humaine. L'histoire syndicale a aussi été marquée par le refus des nouvelles technologies qui a conduit certaines organisations à l'impasse tout en laissant les salariés qu'elles représentaient désespérés.

Comment faire pour que ce sujet soit l'objet d'un dialogue social offensif dans un esprit de partage de l'information et de co-construction ?

C'est ce que pose comme question la Confédération européenne des syndicats et la majorité des syndicats de notre pays. À notre niveau nous participons à cette réflexion pour conforter le dialogue social sur ce thème car il s'agit des futures conditions de travail pour les salariés de toutes professions, du public comme du privé.

**Jean Grosset,**  
**Directeur de l'Observatoire du dialogue social**

### Moral des salariés en légère hausse

L'indice UNSA du moral des salariés affiche une légère remontée en ce mois d'août 2025, atteignant 5,4/10, après deux mois consécutifs de baisse.

Cette progression, timide mais réelle, traduit une amélioration globale des perceptions des salariés sur leur environnement professionnel.

Tous les indicateurs se redressent : motivation, satisfaction salariale, équilibre vie pro/perso, perspectives de carrière et sentiment d'utilité du travail sont orientés à la hausse. Pas étonnant avec la période estivale, alors qu'une partie des salariés a bénéficié de congés.



## Politique sociale et culturelle du CSE : vers des activités plus responsables ?

À l'heure où la thématique de la RSE imprègne le quotidien des entreprises et s'invite dans les orientations stratégiques, le Comité social et économique a également un rôle à jouer en matière de politique sociale et culturelle. Des pistes de réflexion existent pour mettre en place des activités plus responsables.

### Le monopole de gestion du CSE en matière de politique sociale et culturelle

Dans les entreprises de plus de 50 salariés, le CSE a toute latitude pour mettre en place et organiser la politique d'activités sociales et culturelles. Ainsi, le Code du travail prévoit : « *Le comité social et économique assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires... »* »

### Il n'existe aucune liste exhaustive des activités sociales et culturelles

C'est la jurisprudence qui définit la notion d'activités sociales et culturelles. Trois critères cumulatifs sont nécessaires :

- Il s'agit d'un avantage servi aux salariés qui ne relève d'aucune obligation légale ou conventionnelle de l'employeur.
- L'objet est de permettre d'améliorer les conditions de vie ou de travail des salariés.
- Il doit être prioritairement destiné aux salariés, à leur famille et aux stagiaires et être attribué sans discrimination.

Une fois ces 3 conditions respectées, le CSE a une grande liberté de décision, à condition évidemment de répondre au plus près des attentes des salariés et de respecter ses contraintes budgétaires.



### Quelques idées

Outre les activités favorisant le pouvoir d'achat – cartes cadeaux, achats groupés, titres-restaurant, le CSE peut proposer :

- Des activités contribuant à renforcer le bien-être des salariés : séances de sophrologie, cours de yoga, mise en place de corbeilles de fruits...
- Des dispositifs permettant de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle : gardes d'enfants, services à la personne (ménage, jardinage...), accueil de loisirs, service de conciergerie.
- Des services pour faciliter la vie des salariés : soutien scolaire, assistance juridique, service social au travail...
- De favoriser l'économie locale et les circuits courts : approvisionner les restaurants d'entreprise, développer le tourisme local, animer un jardin partagé...
- De participer à la mise en œuvre de la mobilité douce pour les trajets domicile-travail : participation au remboursement du reste à charge salarial de l'abonnement transport en commun, participation au financement de vélos ou trottinettes...
- De travailler une charte d'achats plus responsable pour « mieux choisir » les prestataires du CSE.

N'oublions pas que le CSE a également la possibilité d'organiser des événements ou des temps d'échange avec les salariés. S'ils permettent de renforcer les liens, ils peuvent aussi être l'occasion pour les élus d'intervenir ou de faire intervenir sur des sujets qui interpellent : le partage de la valeur dans l'entreprise, la semaine de 4 jours, l'Intelligence artificielle. Autant de sujets qui permettent au CSE de contribuer et de communiquer à sa manière sur des enjeux de société... et pourquoi pas d'attirer les futurs candidats aux élections professionnelles.

**Mathieu DUHEZ, Expert-comptable**

**HarmOnium**



# Michel Pépin, juriste UNSA UFIC, répond à nos questions.

## Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots ?

J'ai un parcours assez atypique au cours duquel le professionnel et l'universitaire se sont souvent mêlés. Après le Bac, j'ai fait pas mal de « petits boulots », d'abord en intérim à l'usine ainsi qu'en grande surface en tant que vendeur. Par la suite, j'ai décroché mon premier CDI dans la restauration. J'ai passé des concours pour intégrer la ville de Paris, d'abord comme éboueur puis comme agent d'accueil et de surveillance de nuit et encadrant pendant quasiment 12 ans.

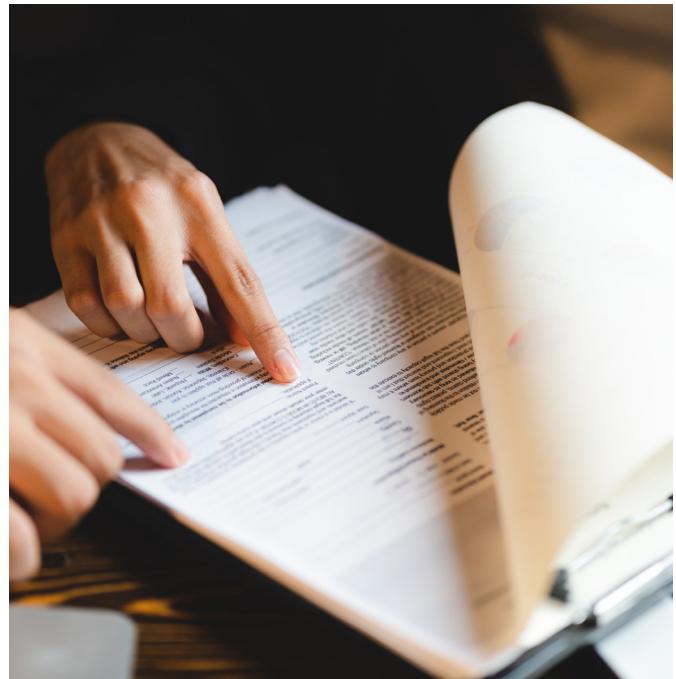
Par la suite, j'ai intégré le secteur juridique national de l'UNSA courant 2021, au sein duquel j'étais notamment en charge du traitement des problématiques juridiques rencontrées au sein de l'UFIC UNSA. J'ai finalement intégré la fédération à temps plein en 2025.

## Quel est ton parcours juridique ?

Grâce à mon emploi de nuit, je me suis inscrit en licence de droit puis en master de droit social. J'ai engagé un projet doctoral concomitant avec une licence en philosophie et c'est dans ce contexte que j'ai intégré l'UNSA. Dans le même temps, j'ai été chargé de travaux dirigés et chargé d'enseignement universitaire entre 2018 et 2024 ainsi que correcteur depuis 2019 pour la prépa ainsi que l'examen d'entrée du barreau auprès de l'Institut d'étude judiciaire de la Sorbonne.

## Quel est ton quotidien au sein de la fédération ?

Ce qu'il y a de bien avec le travail dans la sphère syndicale c'est que le quotidien est divers et varié. L'activité principale au sein de la fédération reste avant tout l'accompagnement des adhérents, des représentants et des structures, en particulier de l'équipe dirigeante pour les problématiques juridiques rencontrées. Les champs d'intervention sont assez larges et recouvrent largement le champ du droit social et même au-delà sur des modalités d'action diverses (contentieuse, institutionnelle, paritaire, conseil juridique individuel ou collectif).



## Quelles sont les qualités d'un « bon juriste » ?

La fonction de « juriste » est en réalité plurielle et les attendus du poste peuvent différer selon les employeurs. On attend d'un juriste qu'il soit en mesure de s'adapter rapidement à son environnement professionnel. Au global, il est attendu d'un juriste qu'il délivre une information la plus fiable possible ce qui passe par de la rigueur dans l'analyse ainsi qu'un travail de maintien, perfectionnement et mise à jour de son champ de compétence.

## Points positifs pour toi à l'UFIC UNSA ?

J'accorde une importance aux rapports humains dans le cadre de mon activité professionnelle. Je travaille avec les acteurs de l'UFIC UNSA depuis 2021 et il s'est noué un lien de confiance ainsi qu'un climat très positif.

Par ailleurs, mon travail est souvent à destination des salariés des entreprises et de leurs représentants. Je trouve important que mon travail tente de répondre à des préoccupations directement vécues.

## Que t'apporte ta participation aux fonctionnements de la fédération ?

J'espère surtout que ma participation réponde à des besoins et facilite le fonctionnement de la fédération.



### Jurisprudence sociale

#### L'URSSAF temporise le délai de mise en conformité des CSE pour l'attribution des œuvres sociales

##### RAPPEL

Dans son arrêt du 3 avril 2024, la Cour de cassation est venue affirmer pour la première fois que, s'il appartient au Comité social et économique de définir ses actions en matière d'activités sociales et culturelles, l'ouverture du droit de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise à en bénéficier ne saurait être subordonnée à une condition d'ancienneté.

##### LE CONTEXTE DU CONTENTIEUX

Dans une décision remarquée en date du 3 avril 2024, la Cour de cassation est venue proscrire le critère de l'ancienneté comme condition d'accès aux activités sociales et culturelles dans l'entreprise.

Cette décision est apparue pour certains quelque peu lapidaire. Mais elle était justifiée par les textes visés dans l'arrêt évoquant le fait que les affaires sociales et culturelles ont vocation à bénéficier aux salariés de l'entreprise en premier lieu, mais potentiellement aux anciens salariés et même aux familles de ces salariés. Dès lors, on en déduit que l'exclusion du bénéfice de certains en raison de leur ancienneté constitue une différence de traitement remettant en cause le principe d'égalité de tous au sens des textes.

##### INTERVENTION DE L'URSSAF

Jusqu'ici l'URSSAF admettait le fait que le CSE fixe, dans la limite de six mois, une condition d'ancienneté pour l'attribution des prestations afin de permettre le bénéfice de l'exonération des cotisations sociales.

Le 30 juillet, elle a pris acte de la décision précitée de la Cour de cassation tout en temporisant ses effets.

Elle considère que les CSE et les employeurs en l'absence d'instance, ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour régulariser la situation et donc de procéder au retrait de la condition d'ancienneté comme condition d'accès aux œuvres sociales.

Passé ce délai, l'URSSAF assujettira le montant des œuvres sociales à cotisations, ce qui aura un impact direct entre le montant versé par la Direction au titre du budget des affaires sociales et culturelles et celui allouable aux salariés.

##### ÉCLAIRAGES

Attention toutefois. Par cette position publiée, l'URSSAF ne remet à aucun moment en question l'effectivité de la décision et ce tempérament effectué n'est pas un blanc-seing légalisant la pratique.

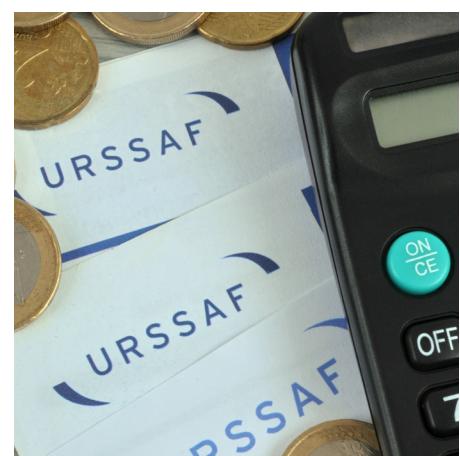
Tout salarié à qui l'on refuserait l'accès aux activités sociales et culturelles en raison de son ancienneté pourrait valablement arguer que la pratique est irrégulière depuis la décision du 3 avril 2024 et saisir les tribunaux afin de faire valoir ce que de droit.

L'administration de recouvrement des cotisations sociales vient simplement dire qu'elle ne viendra sanctionner la pratique de l'ancienneté jugée irrégulière que dans un délai raisonnable. Ceci afin de permettre à tous les CSE de se mettre en conformité.

**Michel Pépin**

**Juriste UNSA UFIC**

Liens web: Cass., soc., 3 avril 2024, n°22-16.812



### Un nouveau secrétaire de rédaction pour l'Amplifions



Mario Serra a commencé comme bénévole en 2007 au sein du CE de SCHLUMBERGER, puis s'est engagé syndicalement en 2011.

**« Le choix de l'UNSA s'est imposé naturellement puisque son credo est l'autonomie, le dialogue et la négociation qui sont, de mon point de vue, déterminants pour défendre au mieux les intérêts des salariés de son entreprise. »**

Il est élu secrétaire du CE pour ce premier mandat avec les mandats syndicaux associés.

Fort de son expérience de terrain et syndicale, Mario apportera sans aucun doute un renouveau pour notre magazine !

## Lancement de l'application TRACT : Une nouvelle ère de communication syndicale à l'UNSA Chimie Pharmacie

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de notre application syndicale officielle :

TRACT ! Développée pour améliorer la communication et l'accès à l'information, cette application sera disponible pour tous les adhérents de l'UNSA Chimie Pharmacie à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

### Qu'est-ce que TRACT ?

TRACT, c'est bien plus qu'une simple application :

- ▶ Des actualités juridiques régulières
- ▶ Une FAQ claire sur vos accords de branche
- ▶ Un accès rapide à vos circulaires, alertes et actualités syndicales
- ▶ Une bourse à l'emploi intégrée
- ▶ Un outil pour renforcer les liens entre nous, et surtout, moins d'e-mails à gérer !

### Les grandes dates de lancement

- ▶ 13 mai 2025 : lancement auprès des élus et mandatés de l'industrie pharmaceutique
- ▶ 19 septembre 2025 : élus et mandatés des industries de la chimie
- ▶ 26 septembre 2025 : élus et mandatés de la plasturgie
- ▶ 1<sup>er</sup> octobre 2025 : ouverture à tous les adhérents de l'UNSA Chimie Pharmacie

### Comment se connecter ?

Votre identifiant, c'est l'adresse mail (professionnelle ou personnelle) que vous nous avez communiquée lors de votre adhésion.

Il vous suffit de demander un lien pour créer votre mot de passe depuis l'application.

En cas de souci, vous pouvez contacter :

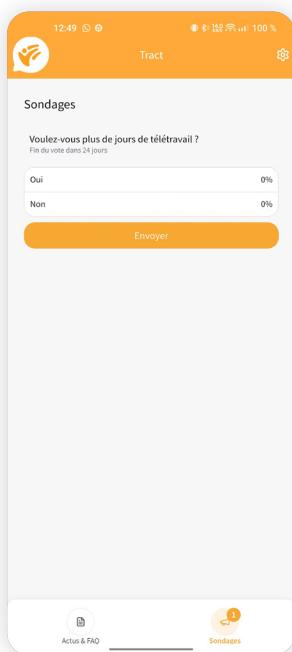
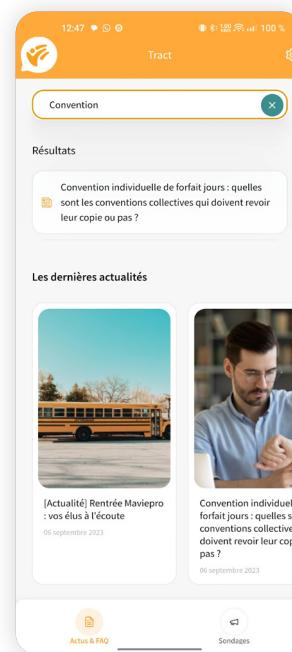
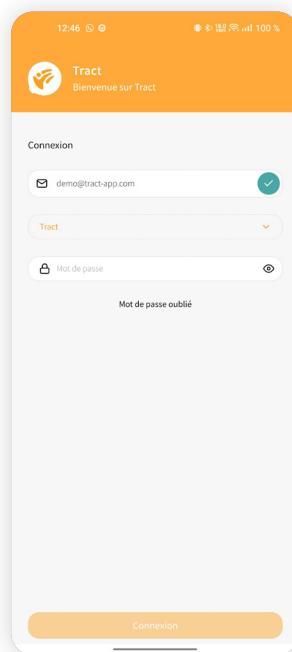
**Laury Souprayen**  
**laury.souprayen@unsa-industrie.org**  
**01 48 18 88 21**

Elle vous indiquera l'adresse e-mail enregistrée et vous aidera à vous connecter.

### Où télécharger TRACT ?

L'application est disponible gratuitement sur :

- ▶ App Store (Apple)
- ▶ Google Play Store (Android)



# KLESIA

## PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE  
ET PRÉVENTION

### NOUS SUIVRE

- UNSAIndustrieConstruction
- UNSAIndustrie
- [www.unsa-industrie.org](http://www.unsa-industrie.org)

